



Paris, le 25 novembre 2015

Sébastien SIHR

Secrétaire Général du SNUipp-FSU

A

Monsieur, Madame le-la député(e)
sénateur(trice),

Objet : budget 2016 pour l'école primaire publique

Monsieur, Madame, le-la député(e) sénateur(trice),

Notre pays a cette chance extraordinaire de disposer d'un grand service public d'Éducation. Il traduit notre choix républicain d'une société où tous les citoyens vivent ensemble et où tous les jeunes doivent pouvoir réussir.

Cette école publique, que nous aimons pour ses réussites incontestables, rencontre pourtant aussi des difficultés. L'écart entre les résultats scolaires des meilleurs élèves et ceux qui éprouvent des difficultés, le plus souvent issus de milieux socialement défavorisés ne diminue pas voire se creuse et ce, malgré l'engagement des enseignants. L'ascenseur social est en panne.

C'est pourquoi nous souhaitons que notre école s'améliore et se transforme pour s'acquitter vraiment de sa mission démocratique : faire réussir tous les jeunes.

Pour réaliser cet objectif, la question des moyens est aujourd'hui incontournable. Or, comme l'a souligné encore l'OCDE cette semaine, l'école primaire reste sous-investie. Le vote du budget de l'éducation pour l'année 2016 doit être l'occasion d'amplifier l'investissement budgétaire en sa faveur et de combler son retard en la matière.

Budget : l'école primaire toujours sous-investie

En France, la dépense annuelle pour un élève du primaire est en dessous de la moyenne, avec une dépense annuelle moyenne de 7 013 \$ PPA contre 8 372 \$ PPA pour le reste de l'Union Européenne. Cela correspond donc à un écart de près de 20% ce qui est considérable. Ce budget, très en deçà des pays qui nous entourent, a pour principales conséquences :

- des effectifs élèves trop importants

La taille des classes des écoles françaises est en moyenne plus importante que celle des autres pays européens (23 en France, 20 pour l'UE). Cette moyenne cache une hétérogénéité importante puisque près de 9% des classes maternelles, soit 7 700 classes, sont ainsi à plus de 30 élèves et plus d'une classe sur deux dépasse l'effectif de 25 élèves alors qu'en élémentaire 26% des classes ont entre 25 et 29 élèves.

- une formation continue en friche

La formation continue des enseignants est le parent pauvre de notre système scolaire. Un rapport de la Cour des comptes sur le sujet la juge « limitée en volume », « inadaptée » aux besoins de la profession et inefficace pour « assurer de façon satisfaisante l'amélioration de la qualité des pratiques professionnelles ». Or, l'OCDE affirme que la formation continue des enseignants constitue un facteur déterminant pour améliorer les résultats de l'école.

- les salaires des enseignants des écoles en bas de l'échelle

Les enseignants appartiennent à la catégorie A des fonctionnaires (cadres de la fonction publique) et leur rémunération apparaît faible à plusieurs égards :

- Ils gagnent 10% de moins que leurs homologues des états membres de l'UE en début de carrière et 20% de moins en milieu de carrière.
- Par rapport aux autres catégories de fonctionnaires, ils perçoivent même moins que certains personnels de catégorie B.

Par exemple :

Salaires moyens mensuels bruts

Professeur des écoles (catégorie A) : 2642 € dont 4,8% de primes

Enseignant du second degré (catégorie A) : 3301 € dont 14,7% de primes

Administratif et technicien (catégorie B) : 2835 € dont 27,1% de primes

Gardien de la Paix, brigadier (catégorie B) : 2946 € dont 33,6% de primes.

Actuellement, et avec le soutien de plus de 50 000 enseignants des écoles, nous demandons au gouvernement que l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) de 400 euros annuels perçue par les enseignants du premier degré soit alignée sur celle des enseignants du second degré qui est de 1 200 euros.

- plus d'heures d'enseignement pour les enseignants français

Bien que le temps d'enseignement réglementaire ne détermine qu'en partie la charge de travail des enseignants, la comparaison avec la moyenne des pays de l'UE est particulièrement significative.

En France, le temps d'enseignement est de 900 heures par an alors qu'il est de 776 heures en moyenne pour les pays de l'UE.

La part du temps statutaire de travail consacrée à l'enseignement permet d'évaluer le temps réservé à d'autres activités, comme la préparation des cours, la correction des copies, la formation continue et les réunions de travail.

Nous vous demandons de prendre en compte ces quelques données afin de promouvoir un budget synonyme de priorité au primaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, le-la député(e) sénateur(trice) , l'expression de mes cordiales salutations.

Sources : note d'information de la DEPP février 2015, rapport de l'OCDE « Regards sur l'Éducation 2015 ».



Sébastien SIHR